

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Siège :

Centre Technique Intercommunal
4, rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon
Tél : 01 81 20 89 90 ou 01 81 20 89 92
E-Mail : contact@siaepa77.fr

SEANCE DU : 29 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le, 13 avril, à 20h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc CUYPERS.

Etaient Présents : MM. CUYPERS – STEFANIK — COCHAUD — DE LA PERRIERE – POUPINOT– LEVASTRE – HERVE - BIMBASIC – GUATERI – DA ROCHA et Mmes CHEVALIER et RENE

Absents représentés : Mme BENECH par Mme CHEVALIER et M. POUILLOT par M. GUATERI

Absents non excusés : M. ROLLIN Michel

Absents excusés : M. CHEVRY, M. BIDAULT et M. GUAY-ARRIGONI

Secrétaire de séance : M. Jacques COCHAUD

1. *Le compte rendu du Comité Syndical du 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité.*
2. *Ajout des points suivants :*
 - * *Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants pour l'année 2022 ;*
 - * *Création d'un emploi non permanent pour un accroissement de travail saisonnier – adjoint administratif (article 3-1-2 de la loi du 26 janvier 1984).*

1. ADMINISTRATIF : Choix d'une entreprise pour le marché du programme de réhabilitation du château d'eau de Bernay-Vilbert

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du château d'eau de la commune de Bernay-Vilbert, le SIAEPA LA HOUSSAYE, avec la collaboration du maître d'œuvre ICAPE Consultants, a lancé une consultation en procédure adaptée.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié sur les sites suivants le 12 mars 2022 : d'Achat Public avis n° 3846952 et BOAMP avis n°22-36690.

L'ouverture des plis a eu lieu le 15 avril 2022. Les offres ont été les suivantes avec options incluses :

- RESINA. – Eau France – La Défense (92040) pour un montant de 325 456.34 € HT
- TEOS-I2E – Gellainville (28630) pour un montant de 319 456.67 € HT

Après examen et analyse comparative des offres, les membres de la Commission d'appel d'offres avec l'assistance du maître d'œuvre ICAPE Consultants ont décidé, lors de la réunion du 29 avril 2022, de retenir les sociétés TEOS-I2E **pour un montant total de 319 456.67 € HT** comme étant l'offre la plus favorable.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a validé l'attribution du marché de réhabilitation du château d'eau de la commune de Bernay-Vilbert à TEOS-I2E pour un montant total de 319 456.67€ et a autorisé M. le Président à signer les différentes pièces du marché et solliciter les aides auprès de Département de Seine-et-Marne et de l'AESN.

2. ADMINISTRATIF : Autorisation de signature d'un contrat de prestation de service « relevé et facturation d'eau potable et assainissement collectif »

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a expliqué aux membres du Comité syndical qu'à la suite de l'évolution du territoire du syndicat et la forte demande des abonnés pour la mensualisation des factures d'eau potable et d'assainissement, il était judicieux de prendre un prestataire pour la relève des compteurs et la facturation. Cette prestation de service allègera une partie du travail des agents territoriaux.

La société SUEZ Eau France a été retenue pour la prestation de service pour un montant de 28,00€ HT par abonné et par an et pour une durée de 5 ans sur les communes de Bernay-Vilbert, Châtres, Crèvecœur en Brie, La Houssaye en Brie, les Chapelles-Bourbon, Marles en Brie et Mortcerf. La prestation prendra effet le 1^{er} septembre 2022.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a autorisé M. le Président à signer le contrat de prestation de service « relevé et facturation » avec la société SUEZ eau France et a validé le coût de l'ensemble du contrat.

3. ADMINISTRATIF : Autorisation de signature d'un contrat de prestation de service « Electromécanique des sites AEP »

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président explique aux membres du Comité syndical que la technicité de la gestion des châteaux d'eau et forages en électromécanique, nous oblige à prendre un prestataire extérieur pour le suivi des interventions d'ordre électromécanique préventives et curatives sur les installations d'eau potable du territoire.

La société SUEZ Eau France a été retenue pour la prestation de service pour un montant de 25 000,00€ HT par an et pour une durée de 5 ans. La prestation comprend les sites suivants : les châteaux d'eau du territoire, les forages de La Houssaye en Brie et Mortcerf, le SKID de Mortcerf et les chambres interco Brie centrale de La Houssaye, Châtres et Bernay-Vilbert. La prestation prendra effet le 1^{er} juillet 2022.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a autorisé M. le Président à signer le contrat de prestation de service « Electromécanique des sites eau potable » avec la société SUEZ eau France et a validé le coût de l'ensemble du contrat.

4. FINANCES : Reversement des excédents et déficits des communes de Neufmoutiers en Brie et du Plessis Feu Aussoux

M. le Président a informé les membres du Comité syndical qu'à la suite de la dissolution des budgets annexes assainissement des communes de Neufmoutiers en Brie et du Plessis-Feu-Aussoux, le syndicat va intégrer dans son Budget Primitif la répartition suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT				
Communes transférantes	Excédent d'exploitation		Déficit d'exploitation	
	Montant	Compte affectation	Montant	Compte affectation
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE Assainissement	30 803.94 €	778	-	-
PLESSIS-FEU-AUSSOUX Assainissement	32 421.51 €	778	-	-
TOTAL	63 225.45 €	778	0 €	-

SECTION INVESTISSEMENT				
Communes transférentes	Excédent d'investissement		Déficit d'investissement	
	Montant	Compte affectation	Montant	Compte affectation
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE Assainissement	105 422.46 €	R1068	-	-
PLESSIS-FEU-AUSSOUX Assainissement	- €	-	2 619.02 €	D1068
TOTAL	105 422.46 €	R1068	2 619.02 €	D1068

Après avoir délibéré, le Comité syndical a adopté le principe de reprises des résultats des communes de Neufmoutiers en Brie et du Plessis-Feu-Aussoux, a approuvé le transfert de ces résultats dans le Budget Primitif de l'exercice 2022 du syndicat.

5. FINANCES : Autorisation de signature d'un avenant de transfert d'emprunt auprès de l'AESN pour la commune de Neufmoutiers en Brie
Rapporteur : Monsieur Marc CUYPER

Un avenant de transfert d'emprunt, a été souscrit par la commune de Neufmoutiers-en-Brie le 16/12/2021, cet avenant doit être effectué afin de pouvoir payer les annuités auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il a été proposé aux membres du Comité syndical de transférer l'emprunt, dont la situation était la suivante :

Capital restant dû au 31/12/2021 : 14 128.00 €
 Durée restante : 20 ans
 Taux : 0.00 %
 Echéance : annuelle
 Coût total du crédit annuel : 706.00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a accepté de valider l'avenant de transfert de l'emprunt susmentionné et a donné pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. FINANCES : Prise en charge d'un effacement de dettes en non-valeur pour un abonné des Chapelles-Bourbon
Rapporteur : Monsieur Marc CUYPER

Monsieur Le Président a présenté aux membres du Comité les états des factures impayées présentés par la Trésorerie concernant les factures impayées d'un abonné des Chapelles-Bourbon datant de l'année 2013.

Le Tribunal d'Instance de Meaux a conféré force exécutoire l'effacement de la dette à la suite de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de la société PACK Services le 31 janvier 2018.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a décidé de statuer l'effacement des factures suivantes :

-Exercice 2013 - facture n° 2013-004-000111 pour la somme de : 720.82 € HT soit 767.23 € TTC (eau et assainissement) – dossier des impayées ;
 -Exercice 2013 - facture n° 2013-025-001462 pour la somme de : 775.54 € HT soit 825.24 € TTC (eau et assainissement) – dossier des impayées ;

Soit un total de : 1 496.63 € HT et 1 592.47 € TTC

Et a dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

7. FINANCES : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

Monsieur le Président a exposé aux membres du Comité syndical la réglementation sur le régime de provisions et reprises basé sur les risques réels,

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Une provision peut être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance. Mais aussi en cas d'ouverture d'une procédure collective (règlement judiciaire ou de liquidation judiciaire).

Au vu des problèmes de recouvrement des factures impayées par les abonnés entre 2012 et 2020, un montant de provision de 9 396.78 € sera passé sur le compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants ».

Après avoir délibéré, le Comité syndical a décidé que la somme de 9 396.78€ représentant une partie des factures impayées des abonnés sera portée au compte 6817 et a dit que les crédits étaient inscrits en dépense au BP 2022.

8. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principale de 2^{ème} classe

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a informé l'ensemble du Comité syndical de la nécessité d'augmenter le nombre des adjoints techniques suite à l'évolution du mode de gestion et l'agrandissement du territoire du syndicat.

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de service 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2022 pour la surveillance et l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes adhérentes ; effectuer les réparations de premier niveau pour les services eau potable et assainissement ; faire les prélèvements nécessaires pour les suivis autosurveillance, bilan annuel et cahiers d'exploitation.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a adopté la proposition du Président et a modifié le tableau des emplois.

9. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'adjoint technique territorial principale de 1^{ère} classe

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a expliqué aux membres du Comité syndical le besoin d'élargir l'offre d'emploi d'un adjoint technique à plusieurs catégories de la fonction publique territoriale.

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de première classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de service 35 heures à compter du 1^{er} septembre 2022 pour la surveillance et l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes adhérentes ; effectuer les réparations de premier niveau pour les services eau potable et assainissement ; faire les prélèvements nécessaires pour les suivis autosurveillance, bilan annuel et cahiers d'exploitation

Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire ou un agent contractuel.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a adopté la proposition du Président et a modifié le tableau des emplois.

10. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste administratif de rédacteur territorial

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a proposé aux membres du Comité syndical la création d'un emploi de rédacteur territorial afin d'augmenter le personnel du service administratif. Effectivement, l'évolution territoriale du syndicat entraîne un accroissement de travail du service.

La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de service 35 heures à compter du 1er septembre 2022 pour la comptabilité fournisseurs, le suivi des marchés publics, la gestion de la communication et travailler en collaboration avec l'exécutif et le responsable des services

Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire ou un agent contractuel.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a adopté la proposition du Président et a modifié le tableau des emplois.

11. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste administratif de rédacteur territorial principal

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président a expliqué aux membres du Comité syndical que la recherche d'emploi du service administratif sera ouverte aux différentes catégories de rédacteur territorial,

Un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures pour les fonctions de comptabilité fournisseurs, le suivi des marchés, la gestion de la communication et des connaissances juridiques sera créée.

Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire ou un agent contractuel.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a adopté la proposition du Président et a modifié le tableau des emplois.

12. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste non permanent pour un accroissement de travail saisonnier – service administratif

Rapporteur : Monsieur Marc CUYPERS

M. le Président rappelle aux membres du Comité syndical que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il a proposé aux membres du Comité syndical de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois sur une période de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service administratif.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical a adopté la proposition du Président et a modifié le tableau des emplois.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la réunion du 2 juin concernant le programme des travaux de la rue du Général de Gaulle à Neufmoutiers en Brie. Il a été constaté les contraintes suivantes :
 - Croisement de nombreux réseaux de concessionnaires ;
 - Présence de réseaux HTA ;
 - Présence d'un transformateur (lotissement URBAPAC) avec des risques de courants vagabonds localisés ;
 - Route départementale 96 – maintien de la circulation lors des travaux ;
 - Les transport bus -Transdev

Le projet sera le suivant :

- Remplacement du réseau existant (pose d'un réseau gravitaire, d'un refoulement, d'un poste de refoulement et le raccordement au réseau existant).
- Conservation du trop-plein à l'intersection rue des Joncs.
- Vérification et changement des boîtes de branchement des particuliers.

Les phases des travaux sont prévues comme suit :

- Pose du refoulement
- Pose du gravitaire
- Réalisation des branchements et raccordements de l'existant
- Réfection et remise en état

La durée des travaux sera étalée sur une durée de 6 à 8 mois selon les intempéries.

- Point sur la réunion du 14 juin à la Mairie de Mortcerf concernant le programme des travaux de la rue Max NERAUD. Les contraintes identifiées sont :
 - Présence de nombreux réseaux concessionnaires (nécessité de déposer les ouvrages existants avant pose des nouveaux réseaux).
 - La circulation sera interdite durant la période des travaux au vu de l'étroitesse de la rue.
 - Lors des analyses par la société EURODIEX en avril 2022, il n'a pas été constaté la présence d'amiante dans les enrobés mais la présence de HAP élevé dans deux prélèvements entraînant un coup supplémentaire dans la mise en décharge.
 - Certaines habitations ne possèdent pas de boîtes de branchements.
 - Les inspections caméra en 2015 du réseau pluvial sont incomplètes dû à des concrétions, des effondrements partiels. Un curage/fraisage est prévu par la Mairie de Mortcerf.

Projet sera le suivant :

- Pose de nouvelles boîtes de branchement Eu (charte de l'AESN)
- Création d'un nouveau regard sur le réseau existant rue des Vallées pour le raccordement du nouveau réseau.
- Comblement de l'arrivée du réseau existant.
- Passage de la nouvelle canalisation EU dans fourreau pour le franchissement du rû canalisé.

Le marché public sera passé à l'automne 2022.

- Point sur les travaux au Hameau de Pompierre à Bernay-Vilbert, le lot 2 création d'une station d'épuration a débuté avec le terrassement. Une rencontre a eu lieu avec ENEDIS pour l'installation du coffret électrique avec des travaux prévus mi-juillet.
- Exceptionnellement et par manque de personnel, les contrôles de pression des bornes et des poteaux d'incendie seront effectués par une société extérieure. Nous attendons le devis pour connaître le coût et il sera pris en charge par le SIAEPA. Le service administratif se chargera de la mise à jour du site Remocra du SDIS.
- Retour sur l'accident du nouvel agent technique. Après une chute d'environ 5 mètres dans le poste de refoulement Garenne à La Houssaye, notre agent a souffert de blessures à la tête et des fissures à la colonne vertébrale, l'agent technique est sorti des urgences de CHU de Créteil le lendemain soir. Il a été arrêté pendant une semaine et il est parti en vacances avec l'accord du médecin traitant.
- Le lundi 20 juin à 22h00 les communes historiques du syndicat se sont retrouvées sans eau. Lors des orages, la foudre est tombée sur le château d'eau dit 'le Billard' entraînant un arrêt total d'électricité vers 2h30 du matin. Les cuves des deux châteaux d'eau étaient pleines il n'y a pas eu d'alerte de niveau bas. L'incident a duré une petite heure et la pression est revenue vers 23h00.
- Les délégations de service public d'eau potable pour les communes de Bernay-Vilbert et Mortcerf se terminent au 1^{er} juillet 2022. M. le Président a rencontré la SUEZ Eau France pour mettre en place un service continu de surveillance des châteaux d'eau le temps de la passation avec nos agents techniques.
- M. BIMBASIC a pris la parole afin de demander une explication sur la non-conformité de la rue des Merciers pour la parcelle n°64. M. le Président a répondu qu'une extension de réseau était à prévoir en eau potable (environ 15ml) ainsi qu'une extension du réseau d'assainissement (environ 30ml). Les extensions des réseaux ne sont pas prévues dans le budget 2022 et à venir au vu des différents marchés publics en cours et à venir afin d'améliorer les réseaux existants. La commune peut participer aux frais d'extension du particulier au travers de la taxe d'aménagement section réseau.
- M. STEFANIK est intervenu pour annoncer l'aménagement des accotements de la rue du Général Leclerc avec la création d'un chemin piéton. Il faudra que le syndicat intervienne pour la réhausse des bouches à clé.
- Mme RENE a pris la parole concernant des courriers reçus de SUEZ Eau France par les habitants pour des changements de compteur d'eau. M. le Président a expliqué que le syndicat allait reprendre l'ensemble des sujets avec le transfert des compteurs et leur vétusté.
- M. DE LA PERRIERE est intervenu pour informer que le site internet du syndicat était en passe d'être terminé. Il manque encore quelques photos d'élus et des sites. Une information est prévue auprès des abonnés pour les informer de sa mise en ligne.
- M. le Président a demandé au délégué de Châtres d'être vigilant sur les tests d'étanchéité des nouveaux réseaux du lotissement en fin de construction.

- M. le Président a questionné les élus de la commune des Chapelles-Bourbon au sujet de la demande de permis d'aménager rue du Limodin. Les élus ont répondu que le dossier était en cours d'instruction à la mairie et quelques petits aménagements seront demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36.